



PREAVIS N° 05-2017

DU 15 AOUT 2017

CONCERNANT

UNE DEMANDE DE CREDIT DE CHF. 716'000.—TTC POUR LA CREATION D'UNE NOUVELLE ZONE DE PRESSION Z.I. PUBLOZ / VERNEY

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs,

PREAMBULE

Actuellement le réseau d'eau potable des quartiers de « Verney », « Publoz », « Sous-la-Ville » et les « Tréflons » a un régime de pression de 15.5 bar environ (altitude de référence du réservoir de Montchervet à 760 m), ce qui peut s'avérer problématique pour l'exploitation et engendre des dégâts matériels importants en cas de fuite ou de manipulation des bornes hydrants (BH). Le PDDE (2011) prévoit la création d'un régime de pression plus faible par la mise en place de 4 réducteurs de pression permettant de passer, au niveau de la zone industrielle, de 15.5 bars (état actuel) à 9 bars environ (état futur), soit une colonne d'eau virtuelle de 695 m.

Une chambre de réduction de pression au niveau de la Crausaz a déjà été mise en place en 2012. L'appareillage de réduction de pression reste encore à poser.

En 2017 et 2018, il est prévu de construire deux chambres de réduction de pression et de les mettre en service.

De plus, dans le cadre de la construction de la chambre de réduction de pression de Sous-la-Ville, il est prévu de remplacer 260 m de conduite d'eau potable, trop petite et en partie hors service, entre le carrefour Rte Sous-la-Ville / Rte de la Gare, jusqu'au centre de la Z.I. de Publoz.

Le bureau Hydrique Ingénieurs a été mandaté par la Municipalité de Puidoux pour l'étude et la réalisation de ce projet.

1. PRINCIPE DU PROJET

1.1 Plan du projet / tracé des conduites

Le positionnement des chambres de réduction a été légèrement modifié par rapport à la proposition d'origine prévu par le PDDE, afin de réduire leur nombre à 3. Cela permettra de garder la possibilité d'alimenter le réservoir via deux branches distinctes, tout en gardant une zone de pression réduite la plus étendue que possible. Ainsi, en cas d'une rupture de la conduite datant de 1974 au niveau du Longiron (Eternit 250), il sera toujours possible d'alimenter le réservoir de Montchervet via La Gare-Tagnire-Goay.

Cette variante a été discutée et validée avec le SCAV et l'ECA lors de la séance du 09.03.2017 à l'administration communale de Puidoux.

La réduction de pression de la Z.I. de Publoz/Verney sera donc réalisée par la mise en fonction de trois chambres de réduction de pression : une chambre à la Crausaz déjà construite et deux chambres à construire, l'une au Flonzaley au point haut de la zone et l'autre au niveau de la Rte Sous-la-Ville, en aval des BH 42 et 43.

Les deux nouvelles chambres seront placées parallèlement au tracé de la conduite d'eau potable existante. Elles seront construites en bordure de route afin de réduire les coûts et faciliter leur accès et leur entretien. Les plans de situation sont donnés à l'annexe 1.

1.2 Equipement de la chambre existante « Sur la Crausaz »

La chambre de réduction de pression au niveau de la Crausaz a déjà été mise en place en 2012 (partie génie civil seulement, l'appareillage ne sera posé qu'une fois les deux autres chambres construites).

1.3 Nouvelles chambres de réduction de pression

La construction et la mise en service des deux dernières chambres de réduction de pression sont prévues pendant les années 2017 et 2018. Les étapes suivantes sont planifiées :

- Dans un premier temps, réalisation de la chambre de réduction de pression au niveau du Ch. de la Croix au Flonzaley. Elle sera posée au point haut et permettra de réduire la pression du réseau d'eau alimentant « Les Tréflons ». Elle sera équipée d'une purge automatique afin de piéger les bulles d'air susceptibles de s'accumuler dans cette zone (point haut du réseau). L'écoulement principal sera en DN 150. Une vanne de décharge sera installée afin de sécuriser le réseau aval en cas de surpression. La chambre sera en zone agricole, en limite de zone de protection des eaux secteur Au / üB (en zone de continuum extensif du réseau écologique national).
- Dans un deuxième temps, construction de la troisième chambre de pression sur la conduite provenant du « Vergnolet », Rte Sous-la-Ville. Du fait de la topographie particulière de la route, la chambre sera située à un point bas en bordure de zone d'habitation de moyenne densité, en zone de protection des eaux secteur üB. L'équipement dans la chambre sera en DN 150, diamètre rendu possible grâce à deux vannes à brides réduites (passage de DN 250 à DN 150), la conduite principale étant remplacée par un DN 250.

Afin de s'assurer qu'il n'y ait pas un écoulement préférentiel à travers une chambre au dépend des deux autres, un diaphragme de limitation de débit sera posé en parallèle sur un DN 50 pour s'assurer un débit minimum de renouvellement de l'eau à travers chacune des branches.

Les futures chambres de réduction de pression devront être mises en fonction en même temps. C'est pourquoi il est prévu de mettre provisoirement un gabarit de montage à la place des vannes Clayton.

Le détail des équipements de ces deux chambres est présenté en annexe 2.

1.4 Quartier Sous-la-Ville : remplacement des conduites

Au niveau de la chambre de réduction de Sous-la-Ville selon le PDDE, la conduite existante (PN 16, diamètre 200 / 163.6 mm) sera remplacée sur une longueur totale de 260 m par une conduite de plus gros diamètres (PN 16, diamètre 250/204.6 mm). Les modifications portent sur les points suivants :

- 190 m le long de la route de Sous-la-Ville, en route et en champ, en amont et en aval de la chambre de réduction de pression.
- 70 m pour l'alimentation du quartier de Publoz passant au-dessus du passage sous voie. Cette conduite est actuellement hors service.

Le tracé de ces conduites est présenté en annexe 1 sur le plan de situation de la chambre de réduction de Sous-la-Ville.

2. Avant devis et demande de subventions (ECA)

L'avant devis (Cf. annexe 2) se base sur les coupes-type, tracés de conduite et plans des chambres présentés aux annexes 1, 2, 3. Il tient compte des prix actualisés pour ce genre de travaux. Toutefois, pour obtenir une estimation plus précise des coûts, des demandes d'offres (séries de prix) devront être adressées à des entreprises.

Ce devis est divisé en quatre parties :

1. La construction, le raccordement, l'équipement et la mise en service de la **chambre de réduction de pression du Flonzaley.**

Ces travaux sont estimés à CHF. 208'000.00 TTC

2. La construction, le raccordement, l'équipement et la mise en service de la **chambre de réduction de pression de Sous-la-Ville.**

Ces travaux sont estimés à CHF. 336'000.00 TTC

Le remplacement de 190 m de conduite en DN 250 PN 16 et un forage dirigé passant sous la route de Sous-la-Ville sont compris dans ce prix.

3. L'équipement de la **chambre de réduction de pression de la Crausaz** pour un montant de **CHF. 36'000.00 TTC**

4. **Le remplacement des 70 m de conduite alimentant le quartier de Publoz** en passant au-dessus du passage sous voie et du cours d'eau (Le Forestay).

Ces travaux sont estimés à CHF. 136'000.00 TTC

Le devis total de ces travaux s'élève à près de **CHF. 716'000.—TTC**, hors subventions ECA.

Les prix comprennent un appareillage complet des trois chambres, même si les vannes Clayton seront posées dans un deuxième temps.

Une demande de subventions sera adressée à l'ECA.

Le taux de subventionnement de l'ECA pour la Commune de Puidoux et pour ce type de travaux est estimé à 12.5 %, soit un total pour ces travaux de près de CHF. 87'600.--.

3. MISE A L'ENQUETE

Au vu de la faible emprise du projet (pas de modifications de tracé de conduite, pose de deux chambres enterrées, raccordées sur le réseau principal), la Commune de Puidoux prévoit de dispenser le projet d'enquête publique moyennant l'accord favorable du SCAV.

Une demande d'autorisation aux propriétaires touchés par le projet sera préalablement signée avant les travaux (emprise temporaire de chantier + consentement à l'établissement d'une conduite d'eau potable communale). Les pertes de cultures des surfaces agricoles occasionnées par les travaux seront indemnisées selon le barème de l'Union Suisse des Paysans (USP).

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal No. 05-2017 du 15 août 2017 concernant une demande de crédit de Frs. 716'000.— TTC pour la création d'une nouvelle zone de pression – Z.I. Publoz / Verney;
- Ouï** le rapport de la Commission chargée de l'étude de ce projet ;
- Ouï** le rapport de la Commission de gestion ;
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. d'autoriser la Municipalité à entreprendre la création d'une nouvelle zone de pression – Z.I. Publoz / Verney conformément au préavis municipal No. 05-2017 du 15 août 2017 ;
2. de lui octroyer à cet effet un crédit de Frs. 716'000.—TTC ;
3. d'autoriser la Municipalité à contracter un emprunt correspondant au coût des travaux à charge de la Commune de Puidoux auprès de l'établissement offrant les meilleures conditions du marché ;
4. d'autoriser la Municipalité à amortir le montant à charge de la Commune de Puidoux selon les possibilités au compte des investissements du Service des eaux et de l'amortir par ce service.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

R. Gillieron



La Secrétaire

B. Berger

Adopté en séance municipale du 05 septembre 2017

Municipal-délégué : M. Jean-Rémy Chevalley

Annexes : plans